

## Communiqué de presse

---

### DEINOVE LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL D'ENVIRON 9,3 M€ AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION POUR FINANCER L'ACCELERATION DE SON DEVELOPPEMENT ET L'INDUSTRIALISATION DE SES BIOPROCEDES

- Parité de souscription : 1 action nouvelle pour 3 actions existantes
- Prix de souscription : 4,50 euros par action
- Période de souscription : du 30 novembre au 14 décembre 2015 inclus
- Engagements de souscription pour 5,5 M€

Montpellier, le 27 novembre 2015 – DEINOVE (Alternext Paris : ALDEI), société de biotechnologie industrielle qui développe des procédés innovants de production de biocarburants et composés biosourcés à partir de biomasse non alimentaire avec ses bactéries Déinocoques, annonce aujourd'hui les modalités de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un produit brut d'environ 9,3 millions d'euros (hors clause d'extension).

ITW d'Emmanuel Petiot réalisée sur la Web TV

[www.labourseetlavie.com: http://www.labourseetlavie.com/videos/entreprises-strategie-et-resultats/emmanuel-petiot-directeur-general-deinove-nous-parlons-pour-la-premiere-fois-d-industrialisation,2194.html](http://www.labourseetlavie.com: http://www.labourseetlavie.com/videos/entreprises-strategie-et-resultats/emmanuel-petiot-directeur-general-deinove-nous-parlons-pour-la-premiere-fois-d-industrialisation,2194.html)

Les fonds à provenir de la présente augmentation de capital sont destinés à fournir à la Société les moyens nécessaires à l'accélération de son développement et à l'industrialisation de ses bioprocédés, tant dans les biocarburants que dans la chimie verte. Plus précisément, les fonds seront affectés à hauteur de :

- **40% au programme DEINOL** pour :
  - permettre la mise à une échelle industrielle des volumes produits de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération ;
  - multiplier les substrats utilisés pour la production de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (résidus agricoles, cultures énergétiques dédiées, résidus forestiers, et résidus urbains et ménagers)
- **40% au programme DEINOCHEM / Isoprénoïdes-Caroténoïdes** soutenu par le Programme des Investissements d'Avenir afin de réaliser :
  - les développements nécessaires à l'amélioration constante des rendements de production d'isoprénoïdes ;

---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

- les tests visant à obtenir l'homologation de la souche de Déinocoque retenue pour la production des caroténoïdes destinés à l'alimentation animale et humaine en Europe et aux Etats-Unis ;
  - les tests fonctionnels nécessaires pour les caroténoïdes destinés au secteur de la cosmétique ;
  - la production, selon un mode industriel, des premiers lots de caroténoïdes.
- **20% au programme DEINOCHEM / Acide muconique** afin de réaliser les développements nécessaires à l'amélioration constante des rendements de production.

En cas de réalisation partielle de la présente augmentation de capital (à hauteur d'au moins 75% du montant initial), la Société réallouera les fonds levés proportionnellement à l'utilisation initialement envisagée.

Afin de permettre à ses actionnaires de participer à son développement, DEINOVE a opté pour une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS »). Les DPS confèrent à un actionnaire le droit de souscrire en priorité à un nombre d'actions nouvelles proportionnel au nombre d'actions qu'il possède, afin que sa participation au capital de la Société ne soit pas diluée. Le DPS est également cessible pendant toute la durée de souscription par les actionnaires qui ne souhaiteraient pas participer à l'opération.

## Avancées 2015

En 2015, DEINOVE a poursuivi l'avancement de ses programmes de recherche et enregistré plusieurs avancées significatives :

- Dans les biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (DEINOL), la Société a franchi la 3<sup>ème</sup> étape clé du programme de recherche collaboratif soutenu par Bpifrance et obtenu de ce fait le versement de 1,2 M€. La montée en échelle du procédé a franchi une nouvelle étape avec le succès des essais réalisés en fermenteur de 300 litres à base de sucres de 2<sup>ème</sup> génération (glucose et xylose). La Société poursuit le développement du projet en lien avec ses différents partenaires industriels.
- DEINOVE a validé la 1<sup>ère</sup> étape clé du programme DEINOCHEM / Isoprénoïdes et perçu près d'1 M€ de l'ADEME. La Société avance dans la voie de la sous-famille des caroténoïdes. Le projet dédié à l'alimentation animale a également progressé avec la réussite de la première phase du projet de R&D avec le groupe Avril et le démarrage d'un nouveau partenariat avec l'américain Flint Hills Resources.
- En 2015, DEINOVE a également démarré une nouvelle plateforme dédiée à l'acide muconique au sein de DEINOCHEM, afin de développer des molécules chimiques issues du végétal et capables de se substituer au pétrole pour la production de plastiques ou de fibres textiles.

---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

- Afin de sécuriser les bases de son développement, DEINOVE a poursuivi ses efforts de protection de sa propriété industrielle et obtenu la délivrance de 6 nouveaux brevets aux Etats-Unis, un des tous premiers marchés dans la bio-économie.
- Enfin, DEINOVE a renforcé son management avec l'arrivée de Marie BÉZINGER comme Directrice des Opérations et de Dennis McGREW comme Chief Business Officer.

DEINOVE a également poursuivi ses investissements dans sa plateforme avec une nouvelle extension de son laboratoire de Montpellier, qui s'étend désormais sur 1 500m<sup>2</sup> et emploie plus de 40 chercheurs. La science de DEINOVE a obtenu une reconnaissance internationale avec la publication en avril d'un article dans la revue américaine *Journal of Applied Microbiology*.

### Engagements de souscription des investisseurs

Les fonds gérés par Truffle Capital, actionnaires de la Société, se sont engagés à souscrire à la présente augmentation de capital pour un montant maximum de 1,5 million d'euros. De plus, 14 investisseurs, actionnaires et non encore actionnaires de la Société, se sont par ailleurs engagés à souscrire à la présente augmentation de capital pour un montant de 4,0 millions d'euros.

Au total, les engagements de souscription, tant à titre irréductible que réductible, représentent au maximum 58,9% du nombre d'actions nouvelles, soit un montant maximum de 5,5 millions d'euros.

Les DPS non exercés par les fonds gérés par Truffle Capital seront cédés aux investisseurs qui se sont engagés à souscrire au prix de 1 euro par bloc de DPS, quel que soit le nombre de DPS cédés.

### Principales modalités de l'augmentation de capital

- L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS et entraînera la création de 2.061.423 actions nouvelles au prix unitaire de 4,50 euros représentant un produit brut, prime d'émission incluse, de 9.276.403,50 euros. Dans l'hypothèse où, avant le 7 décembre 2015, tous les droits à attribution d'actions attachés aux BSPCE et aux BSA émis par la Société venaient à être exercés, le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élèverait à 10.681.875,00 euros.
- En cas d'exercice intégral de la clause d'extension, le montant total de l'émission serait donc porté à 12.284.154 euros, prime d'émission incluse, soit au maximum 2.729.812 actions nouvelles, et ce, dans l'hypothèse où, avant le 7 décembre 2015, tous les droits à attribution d'actions attachés aux BSPCE et aux BSA émis par la Société à ce jour auraient été exercés. En l'absence d'exercice desdits BSPCE et BSA avant le 7 décembre 2015, le montant total de l'émission en cas d'exercice de la clause d'extension serait porté à 10.667.862,00 euros, prime d'émission incluse, soit au maximum 2.370.636 actions nouvelles.

---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

- Chaque actionnaire de DEINOVE recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 27 novembre 2015. 3 DPS permettront aux titulaires de souscrire à titre irréductible 1 action nouvelle.
- Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 30 novembre et le 14 décembre 2015 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 14 décembre 2015 à la clôture de la séance de bourse.
- Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs seront reçus selon les modalités suivantes :
  - Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 14 décembre 2015 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.
  - Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09) jusqu'au 14 décembre 2015 inclus.
- Sur la base du cours de clôture de l'action Deinove le 25 novembre 2015, soit 6,37 euros :
  - le prix d'émission des actions nouvelles de 4,50 euros fait apparaître une décote faciale de 29,36 % ;
  - le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 23,76 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.
- Les souscriptions à titre réductible sont autorisées mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription.
- L'offre sera ouverte au public uniquement en France.
- L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits en cas de non atteinte du seuil de 75% du montant de l'émission.

SwissLife Banque Privée agit en qualité de Chef de File et Teneur de Livre de l'opération.

DEINOVE est accompagnée par Brunswick Société d'Avocats sur les aspects juridiques de l'opération.

### Calendrier indicatif

La période de souscription des actions nouvelles sera ouverte du 30 novembre 2015 jusqu'à la clôture de la séance de bourse du 14 décembre 2015. Pendant cette période, les DPS seront cotés sur Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013063492. Les DPS non exercés seront caducs de plein

---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

droit à la fin de la période de souscription, soit le 14 décembre 2015 à la clôture de la séance de bourse.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sont prévus le 23 décembre 2015. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne sous le code ISIN FR0010879056.

## Information du public

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 26 novembre 2015 sous le numéro 15-607 est composé du document de référence de DEINOVE enregistré le 26 novembre 2015 sous le numéro R.15-081, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

- **Mise à disposition du prospectus** : des copies du prospectus sont disponibles sans frais auprès de DEINOVE, 1682, rue de la Valsière – Cap Sigma, ZAC Euromédecine II – 34790 Grabels ([www.deinove.com](http://www.deinove.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).
- **Facteurs de risque** : DEINOVE attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence enregistré auprès de l'AMF et sur la section 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération.

## À propos de DEINOVE

DEINOVE (Alternext Paris : ALDEI) change la donne dans le domaine de la chimie du végétal en concevant et développant de nouveaux standards de bioproduction fondés sur des bactéries aux potentiels encore inexploités : les Déinocoques. En s'appuyant sur leurs propriétés génétiques singulières et leur robustesse hors du commun, DEINOVE optimise les capacités métaboliques et fermentaires de ces « micro-usines » naturelles pour fabriquer des produits à haute valeur ajoutée à partir de biomasse non alimentaire. Les premiers marchés de la Société sont les biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (DEINOL) et les composés chimiques alternatifs aux produits dérivés de l'industrie pétrolière (DEINOCHEM) où DEINOVE offre sa technologie à des partenaires industriels mondiaux. Cotée sur Alternext depuis avril 2010, DEINOVE a été fondée par le Dr. Philippe Pouletty, Directeur général de Truffle Capital, et le Pr. Miroslav Radman, de la Faculté de Médecine de l'Université René Descartes. La société compte près de 50 collaborateurs dans ses laboratoires basés en France à Montpellier, sur le site du Biopôle Euromédecine.

*Plus d'informations sur [www.deinove.com](http://www.deinove.com)*

### Contacts DEINOVE

#### Emmanuel Petiot

Directeur Général

Tél.: +33 (0)4 48 19 01 28

[emmanuel.petiot@deinove.com](mailto:emmanuel.petiot@deinove.com)

#### Coralie Martin

Communication et relations investisseurs

Tél.: +33 (0)4 48 19 01 60

[coralie.martin@deinove.com](mailto:coralie.martin@deinove.com)

---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

**Julien Coste**

Directeur Administratif & Financier

Tél : +33 (0)4 48 19 01 00

[julien.coste@deinove.com](mailto:julien.coste@deinove.com)



**ALIZE RP, Relations Presse**

**Caroline Carmagnol / Wendy Rigal**

Tél.: +33 (0)1 44 54 36 66

[deinove@alizerp.com](mailto:deinove@alizerp.com)

---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

## Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de DEINOVE.

Le présent communiqué et le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contiennent des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels DEINOVE est présente.

### *Espace économique européen*

L'offre est ouverte au public en France.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen autres que la France (les « États Membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles ou autres titres mentionnés dans ce communiqué de presse peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

- à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
- à moins de 100, ou si l'État membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par État membre ; ou
- dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque État membre) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010. Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

### *Royaume-Uni*

Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme « Personnes Habilitées »).

Le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

### *États-Unis*

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. DEINOVE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

### *Canada, Australie et Japon*

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada, en Australie ou au Japon.

---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 15-607 en date du 26 novembre 2015 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné.

Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

### Section A – Introduction et avertissement

Section A – Introduction et avertissement		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus</b>	Sans objet

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON



<b>Section B – Informations sur l'émetteur</b>		
<b>B.1</b>	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dénomination sociale : Deinove (la « <b>Société</b> » ou « <b>Deinove</b> ») ;</li> <li>- Nom commercial : « Deinove ».</li> </ul>
<b>B.2</b>	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Siège social : 1682, rue de la Valsière – CAP SIGMA, ZAC Euromedecine II – 34790 Grabels.</li> <li>- Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration.</li> <li>- Droit applicable : Droit français.</li> <li>- Pays d'origine : France.</li> </ul>
<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations et Principales activités</b>	<p>Deinove est une société de biotechnologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de bioprocédés pour la production de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération et de composés chimiques biosourcés, reposant sur l'utilisation de bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles aujourd'hui inexploitées : les Déinocoques.</p> <p>Les deux programmes prioritaires de la Société sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Programme DEINOL</b> : DEINOL est un système de production qui vise à convertir une biomasse industrielle prétraitée en éthanol. L'intérêt industriel majeur de la solution DEINOL réside dans la capacité des bactéries Déinocoques à dégrader les sucres complexes contenus dans la biomasse lignocellulosique puis à les convertir en éthanol, le tout en une seule opération, se substituant aux microorganismes classiquement utilisés et à une grande partie du traitement enzymatique qui précède la fermentation.</li> <li>- <b>Programme DEINOCHEM</b> : ce programme vise à produire des composés chimiques d'intérêt industriel en valorisant les capacités naturelles des multiples souches de <i>Deinococcus</i> et autres bactéries apparentées que possède DEINOVE. De très nombreux composés aux applications multiples sont aujourd'hui principalement issus de la pétrochimie, ou extraits de plantes avec de faibles rendements. L'objectif du programme DEINOCHEM est de mettre au point des procédés de production de ces mêmes composés à partir de ressources renouvelables et dans des conditions économiques performantes.</li> </ul> <p>Les développements des procédés de Deinove doivent nécessairement être renouvelables, responsables et rentables, pour ce faire la Société bénéficie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une bibliothèque de plus de 6.000 souches bactériennes propriétaires aux caractéristiques physiques et métaboliques extrêmement variées ;</li> </ul>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une plateforme d'ingénierie métabolique de classe mondiale ;</li> <li>- d'une propriété intellectuelle solide (19 familles de brevets) ;</li> <li>- de partenariats technologiques (VTT, MBI, POS Bio-Sciences, Genostar/CAD4Bio, CNRS, INRA), industriels et commerciaux (Abengoa, Suez Environnement, Avril, Tyton BioEnergy Systems, Flint Hills Resources) aux différentes étapes de la chaîne de valeur.</li> </ul> <p><b>Tableau récapitulatif des programmes de la Société :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Partenaires</th> <th>Pays</th> <th>Type de partenariat</th> <th>Produits</th> <th>Applications</th> <th>Concurrence</th> <th>Stade d'avancement</th> <th>Premiers Revenus anticipés</th> <th>Financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="9"><b>DEINOL - BIOCARBURANTS</b></td> </tr> <tr> <td>SUEZ Environnement</td> <td>France</td> <td>R&amp;D Commercial</td> <td>Ethanol</td> <td rowspan="4">Substitution à l'essence</td> <td rowspan="4">* Levures: Lallemand (Ethanol Tech.), Lesaffre (Leaf Tech.), Tetranol, Microbiogene, Taurus, DSM (Nedalco) * Enzymes: Novozymes, DuPont, DSM and Dyadic</td> <td rowspan="4">Pilotes de laboratoire : 2L, 20L puis 300L</td> <td rowspan="4">2017/2018</td> <td>Financé par Suez Environnement</td> </tr> <tr> <td>ABENGOA</td> <td>Espagne / USA</td> <td>R&amp;D Commercial</td> <td>Ethanol</td> <td>Co-financé Epifrance (5 à 6M)</td> </tr> <tr> <td>MBI</td> <td>USA</td> <td>Technologique Industrialisation</td> <td>Ethanol</td> <td>Fonds propres</td> </tr> <tr> <td>VTT</td> <td>Finlande</td> <td>Technologique Industrialisation</td> <td>Ethanol</td> <td>Fonds propres (sous-traitance - CIR)</td> </tr> <tr> <td colspan="9"><b>DEINOCHEM - CHIMIE VERTE</b></td> </tr> <tr> <td>Projet ADEME</td> <td>France</td> <td>R&amp;D</td> <td>Isoprénoides</td> <td>Intermédiaires de parfums, Alimentation animale, humaine et cosmétiques</td> <td>* Isoprénoides: Evolva, Amyris * Caroténoïdes: DSM, BASF Nombreux acteurs plus petits (Inde, Chine et Japon) et les microalgues</td> <td>Pilotes de laboratoire : 1 à 2L</td> <td>2018</td> <td>Co-financé par l'ADEME (Investissements d'Avenir) 6M</td> </tr> <tr> <td>AVRIL (COLOR2B)</td> <td>France</td> <td>R&amp;D Commercial</td> <td>Confidentiel- Ingrédients de spécialité</td> <td>Alimentation animale</td> <td>Confidentiel</td> <td>R&amp;D</td> <td>2018</td> <td>Co-financé par AVRIL</td> </tr> <tr> <td>FLINT HILLS RESOURCES</td> <td>France</td> <td>R&amp;D Commercial</td> <td>Confidentiel- Ingrédients de spécialité</td> <td>Alimentation animale</td> <td>Confidentiel</td> <td>R&amp;D</td> <td>2018</td> <td>Financé par Flint Hills Resources</td> </tr> <tr> <td>PDS Biosciences</td> <td>Canada</td> <td>Technologique Industrialisation</td> <td>Caroténoïdes</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>Fonds propres (sous-traitance)</td> </tr> <tr> <td>TYTON</td> <td>USA</td> <td>R&amp;D Commercial</td> <td colspan="2">Analyse en cours des meilleurs composés biosourcés d'intérêt produits à partir du substrat de Tyton (tabac énergétique)</td> <td>-</td> <td>R&amp;D</td> <td>2020</td> <td>Fonds propres</td> </tr> <tr> <td>Discussions avec des partenaires potentiels</td> <td>Europe / USA</td> <td>R&amp;D Commercial</td> <td>Acide muconique</td> <td>Plastiques, résines, nylon, alimentation humaine</td> <td>Myriant, Genomatica, Virent</td> <td>R&amp;D</td> <td>2020</td> <td>Fonds propres</td> </tr> <tr> <td colspan="9"><b>VALORISATION DU SOUCHI DEINOVE</b></td> </tr> <tr> <td>DEINOBOTICS</td> <td>France</td> <td>R&amp;D (Participation)</td> <td>Antibiotiques</td> <td>Antibiotiques</td> <td>Laboratoires pharmaceutiques</td> <td>R&amp;D</td> <td>-</td> <td>Co-financé Epifrance</td> </tr> <tr> <td>THANAPLASTICA RBIDS</td> <td>France</td> <td>R&amp;D (Participation)</td> <td>Polymères</td> <td>Plastiques</td> <td>Grands chimistes</td> <td>R&amp;D</td> <td>2017/2018</td> <td>Co-financé Epifrance</td> </tr> <tr> <td>Autres projets</td> <td>Europe / USA</td> <td>R&amp;D</td> <td>Protéines Enzymes</td> <td>Alimentation animale</td> <td>Très atomisée</td> <td>R&amp;D</td> <td>2018</td> <td>Fonds propres / Financement par un partenaire</td> </tr> </tbody> </table>	Partenaires	Pays	Type de partenariat	Produits	Applications	Concurrence	Stade d'avancement	Premiers Revenus anticipés	Financement	<b>DEINOL - BIOCARBURANTS</b>									SUEZ Environnement	France	R&D Commercial	Ethanol	Substitution à l'essence	* Levures: Lallemand (Ethanol Tech.), Lesaffre (Leaf Tech.), Tetranol, Microbiogene, Taurus, DSM (Nedalco) * Enzymes: Novozymes, DuPont, DSM and Dyadic	Pilotes de laboratoire : 2L, 20L puis 300L	2017/2018	Financé par Suez Environnement	ABENGOA	Espagne / USA	R&D Commercial	Ethanol	Co-financé Epifrance (5 à 6M)	MBI	USA	Technologique Industrialisation	Ethanol	Fonds propres	VTT	Finlande	Technologique Industrialisation	Ethanol	Fonds propres (sous-traitance - CIR)	<b>DEINOCHEM - CHIMIE VERTE</b>									Projet ADEME	France	R&D	Isoprénoides	Intermédiaires de parfums, Alimentation animale, humaine et cosmétiques	* Isoprénoides: Evolva, Amyris * Caroténoïdes: DSM, BASF Nombreux acteurs plus petits (Inde, Chine et Japon) et les microalgues	Pilotes de laboratoire : 1 à 2L	2018	Co-financé par l'ADEME (Investissements d'Avenir) 6M	AVRIL (COLOR2B)	France	R&D Commercial	Confidentiel- Ingrédients de spécialité	Alimentation animale	Confidentiel	R&D	2018	Co-financé par AVRIL	FLINT HILLS RESOURCES	France	R&D Commercial	Confidentiel- Ingrédients de spécialité	Alimentation animale	Confidentiel	R&D	2018	Financé par Flint Hills Resources	PDS Biosciences	Canada	Technologique Industrialisation	Caroténoïdes	-	-	-	-	Fonds propres (sous-traitance)	TYTON	USA	R&D Commercial	Analyse en cours des meilleurs composés biosourcés d'intérêt produits à partir du substrat de Tyton (tabac énergétique)		-	R&D	2020	Fonds propres	Discussions avec des partenaires potentiels	Europe / USA	R&D Commercial	Acide muconique	Plastiques, résines, nylon, alimentation humaine	Myriant, Genomatica, Virent	R&D	2020	Fonds propres	<b>VALORISATION DU SOUCHI DEINOVE</b>									DEINOBOTICS	France	R&D (Participation)	Antibiotiques	Antibiotiques	Laboratoires pharmaceutiques	R&D	-	Co-financé Epifrance	THANAPLASTICA RBIDS	France	R&D (Participation)	Polymères	Plastiques	Grands chimistes	R&D	2017/2018	Co-financé Epifrance	Autres projets	Europe / USA	R&D	Protéines Enzymes	Alimentation animale	Très atomisée	R&D	2018	Fonds propres / Financement par un partenaire
Partenaires	Pays	Type de partenariat	Produits	Applications	Concurrence	Stade d'avancement	Premiers Revenus anticipés	Financement																																																																																																																																							
<b>DEINOL - BIOCARBURANTS</b>																																																																																																																																															
SUEZ Environnement	France	R&D Commercial	Ethanol	Substitution à l'essence	* Levures: Lallemand (Ethanol Tech.), Lesaffre (Leaf Tech.), Tetranol, Microbiogene, Taurus, DSM (Nedalco) * Enzymes: Novozymes, DuPont, DSM and Dyadic	Pilotes de laboratoire : 2L, 20L puis 300L	2017/2018	Financé par Suez Environnement																																																																																																																																							
ABENGOA	Espagne / USA	R&D Commercial	Ethanol					Co-financé Epifrance (5 à 6M)																																																																																																																																							
MBI	USA	Technologique Industrialisation	Ethanol					Fonds propres																																																																																																																																							
VTT	Finlande	Technologique Industrialisation	Ethanol					Fonds propres (sous-traitance - CIR)																																																																																																																																							
<b>DEINOCHEM - CHIMIE VERTE</b>																																																																																																																																															
Projet ADEME	France	R&D	Isoprénoides	Intermédiaires de parfums, Alimentation animale, humaine et cosmétiques	* Isoprénoides: Evolva, Amyris * Caroténoïdes: DSM, BASF Nombreux acteurs plus petits (Inde, Chine et Japon) et les microalgues	Pilotes de laboratoire : 1 à 2L	2018	Co-financé par l'ADEME (Investissements d'Avenir) 6M																																																																																																																																							
AVRIL (COLOR2B)	France	R&D Commercial	Confidentiel- Ingrédients de spécialité	Alimentation animale	Confidentiel	R&D	2018	Co-financé par AVRIL																																																																																																																																							
FLINT HILLS RESOURCES	France	R&D Commercial	Confidentiel- Ingrédients de spécialité	Alimentation animale	Confidentiel	R&D	2018	Financé par Flint Hills Resources																																																																																																																																							
PDS Biosciences	Canada	Technologique Industrialisation	Caroténoïdes	-	-	-	-	Fonds propres (sous-traitance)																																																																																																																																							
TYTON	USA	R&D Commercial	Analyse en cours des meilleurs composés biosourcés d'intérêt produits à partir du substrat de Tyton (tabac énergétique)		-	R&D	2020	Fonds propres																																																																																																																																							
Discussions avec des partenaires potentiels	Europe / USA	R&D Commercial	Acide muconique	Plastiques, résines, nylon, alimentation humaine	Myriant, Genomatica, Virent	R&D	2020	Fonds propres																																																																																																																																							
<b>VALORISATION DU SOUCHI DEINOVE</b>																																																																																																																																															
DEINOBOTICS	France	R&D (Participation)	Antibiotiques	Antibiotiques	Laboratoires pharmaceutiques	R&D	-	Co-financé Epifrance																																																																																																																																							
THANAPLASTICA RBIDS	France	R&D (Participation)	Polymères	Plastiques	Grands chimistes	R&D	2017/2018	Co-financé Epifrance																																																																																																																																							
Autres projets	Europe / USA	R&D	Protéines Enzymes	Alimentation animale	Très atomisée	R&D	2018	Fonds propres / Financement par un partenaire																																																																																																																																							
<b>B.4</b>	<b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</b>	<p>Depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, les événements suivants sont intervenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En date du 13 juillet 2015, DEINOVE a perçu 1.006 K€ d'avance remboursable, et 236 k€ de subvention, suite au constat d'atteinte par Bpifrance de la 3ème et avant-dernière étape clé de son programme DEINOL ;</li> <li>- En date du 4 août 2015, DEINOVE a perçu un total de 294 K€, correspondant à la restitution de l'intégralité d'un acompte versé au fournisseur de fermenteurs Pierre Guerin, pour une commande d'un montant total de 980 k€ passée en juin 2015. Des précisions sont apportées en Note 5 du rapport financier semestriel 2015 (section 20.3.1) ;</li> <li>- En date du 1er septembre 2015, DEINOVE a perçu 77 K€ en référence à la demande rectificative complémentaire sur la créance CIR 2011, d'un montant identique, transmise en décembre 2014 à l'administration fiscale (cf. Note 10 du rapport financier semestriel 2015 (section 20.3.1)) ;</li> <li>- En date du 2 octobre 2015, DEINOVE a perçu 1.577 K€ en référence à la créance CIR de l'exercice 2014.</li> </ul>																																																																																																																																													

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

<b>B.5</b>	<b>Description du Groupe</b>	<p>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société ne détient aucune filiale.</p> <p>En revanche, la Société détient deux participations : l'une dans DEINOBIOTICS, à hauteur de 49% du capital, et l'autre dans CARBIOS SA, à hauteur de 2% du capital.</p> <p>La société DEINOBIOTICS est une société par actions simplifiée au capital de 941.500 Euros, ayant son siège social Cap Sigma – ZAC Euromédecine II, 1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 752 226 746 RCS Montpellier. Elle a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, de produits, de technologies et de services dans le domaine des maladies infectieuses.</p> <p>La société CARBIOS est une société anonyme au capital de 2.639.121,10 Euros, dont le siège social est situé Biopôle Clermont-Limagne, rue Emile Duclaux, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée sous le numéro 531 530 228 RCS Clermont-Ferrand. Elle a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, relevant des biotechnologies et notamment des technologies, procédés et produits dans le domaine de la transformation de la biomasse et de la bioremédiation, ainsi que l'exercice de toute activité relevant de la chimie verte et, notamment, des technologies, procédés et produits dans le domaine de la chimie verte.</p>
<b>B.6</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<p><b>Actionnariat</b></p> <p>Au 23 novembre 2015, le capital social de la Société s'élève à 2.473.708,40 euros, divisé en 6.184.271 actions ordinaires de 0,40 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.</p> <p>A la date du Prospectus et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.</p>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

**Situation à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus :**
**Base non diluée**

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 757 016	44,58%	5 422 234	60,31%
Tereos EU	118 685	1,92%	118 685	1,32%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,32%	40 000	0,44%
Management administrateurs et	44 411	0,72%	63 152	0,70%
Flottant	3 244 159	52,46%	3 346 596	37,22%
<b>TOTAL</b>	<b>6 184 271</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 990 667</b>	<b>100,00%</b>

**Base diluée\***

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 818 636	37,88%	5 483 854	53,51%
Tereos EU	118 685	1,59%	118 685	1,16%
Fondateurs scientifiques	350 000	4,70%	370 000	3,61%
Management administrateurs et	307 781	4,14%	326 522	3,19%
Flottant	3 846 149	51,69%	3 948 586	38,53%
<b>TOTAL</b>	<b>7 441 251</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 247 647</b>	<b>100,00%</b>

\* Tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments de la Société émis ou à émettre, donnant accès au capital, permettant la souscription de 936.980 actions nouvelles (issues des 580.230 BSA et 356.750 BSPCE, déjà attribués, non caducs, déjà ou non encore exerçables et des 320.000 bons dits « BSA Tranche2 » non exercés par KEPLER CHEVREUX, émis dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de la ligne de financement en fonds propres).

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

<b>B.7</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	<p><b>Informations financières sélectionnées du bilan (comptes sociaux en normes françaises) :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en milliers d'euros)</th> <th>Au 30 juin 2015</th> <th>Au 31 décembre 2014</th> <th>Au 31 décembre 2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>ACTIF IMMOBILISE</b></td> <td><b>2 029</b></td> <td><b>2 303</b></td> <td><b>2 833</b></td> </tr> <tr> <td>dont immobilisations incorporelles</td> <td>148</td> <td>99</td> <td>85</td> </tr> <tr> <td>dont immobilisations corporelles</td> <td>1 063</td> <td>1 406</td> <td>608</td> </tr> <tr> <td>dont immobilisations financières</td> <td>817</td> <td>798</td> <td>2 140</td> </tr> <tr> <td><b>ACTIF CIRCULANT</b></td> <td><b>5 282</b></td> <td><b>4 650</b></td> <td><b>4 129</b></td> </tr> <tr> <td>dont créances</td> <td>2 787</td> <td>2 110</td> <td>2 188</td> </tr> <tr> <td>dont avances et acomptes</td> <td>294</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>dont valeurs mobilières de placement (CAT)</td> <td>1 250</td> <td>1 250</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>dont disponibilités</td> <td>513</td> <td>966</td> <td>1 872</td> </tr> <tr> <td>dont charges constatées d'avance</td> <td>438</td> <td>324</td> <td>68</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL ACTIF</b></td> <td><b>7 311</b></td> <td><b>6 953</b></td> <td><b>6 961</b></td> </tr> <tr> <td><b>CAPITAUX PROPRES</b></td> <td><b>74</b></td> <td><b>196</b></td> <td><b>2 601</b></td> </tr> <tr> <td><b>AUTRES FONDS PROPRES</b></td> <td><b>5 541</b></td> <td><b>4 550</b></td> <td><b>3 057</b></td> </tr> <tr> <td><b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b></td> <td><b>12</b></td> <td><b>5</b></td> <td><b>0</b></td> </tr> <tr> <td><b>DETTES</b></td> <td><b>1 683</b></td> <td><b>2 202</b></td> <td><b>1 304</b></td> </tr> <tr> <td>dont emprunts et dettes financières – Autres</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>dont dettes fournisseurs (y.c. d'immobilisations) et comptes rattachés</td> <td>1 020</td> <td>1 519</td> <td>692</td> </tr> <tr> <td>dont dettes fiscales et sociales</td> <td>656</td> <td>677</td> <td>546</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL PASSIF</b></td> <td><b>7 311</b></td> <td><b>6 953</b></td> <td><b>6 961</b></td> </tr> </tbody> </table>	(en milliers d'euros)	Au 30 juin 2015	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 029</b>	<b>2 303</b>	<b>2 833</b>	dont immobilisations incorporelles	148	99	85	dont immobilisations corporelles	1 063	1 406	608	dont immobilisations financières	817	798	2 140	<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 282</b>	<b>4 650</b>	<b>4 129</b>	dont créances	2 787	2 110	2 188	dont avances et acomptes	294	0	0	dont valeurs mobilières de placement (CAT)	1 250	1 250	0	dont disponibilités	513	966	1 872	dont charges constatées d'avance	438	324	68	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 311</b>	<b>6 953</b>	<b>6 961</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>74</b>	<b>196</b>	<b>2 601</b>	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>5 541</b>	<b>4 550</b>	<b>3 057</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>DETTES</b>	<b>1 683</b>	<b>2 202</b>	<b>1 304</b>	dont emprunts et dettes financières – Autres	0	0	60	dont dettes fournisseurs (y.c. d'immobilisations) et comptes rattachés	1 020	1 519	692	dont dettes fiscales et sociales	656	677	546	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 311</b>	<b>6 953</b>	<b>6 961</b>
(en milliers d'euros)	Au 30 juin 2015	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013																																																																															
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 029</b>	<b>2 303</b>	<b>2 833</b>																																																																															
dont immobilisations incorporelles	148	99	85																																																																															
dont immobilisations corporelles	1 063	1 406	608																																																																															
dont immobilisations financières	817	798	2 140																																																																															
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 282</b>	<b>4 650</b>	<b>4 129</b>																																																																															
dont créances	2 787	2 110	2 188																																																																															
dont avances et acomptes	294	0	0																																																																															
dont valeurs mobilières de placement (CAT)	1 250	1 250	0																																																																															
dont disponibilités	513	966	1 872																																																																															
dont charges constatées d'avance	438	324	68																																																																															
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 311</b>	<b>6 953</b>	<b>6 961</b>																																																																															
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>74</b>	<b>196</b>	<b>2 601</b>																																																																															
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>5 541</b>	<b>4 550</b>	<b>3 057</b>																																																																															
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>0</b>																																																																															
<b>DETTES</b>	<b>1 683</b>	<b>2 202</b>	<b>1 304</b>																																																																															
dont emprunts et dettes financières – Autres	0	0	60																																																																															
dont dettes fournisseurs (y.c. d'immobilisations) et comptes rattachés	1 020	1 519	692																																																																															
dont dettes fiscales et sociales	656	677	546																																																																															
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 311</b>	<b>6 953</b>	<b>6 961</b>																																																																															

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

**Informations financières sélectionnées du compte de résultat (comptes sociaux en normes françaises) :**

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois se terminant le 31 décembre		Période de 6 mois se terminant le 30 juin	
	2014	2013	2015	2014
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>156</b>	<b>51</b>	<b>69</b>	<b>16</b>
<b>Total frais opérationnels</b>	<b>7 216</b>	<b>5 574</b>	<b>4 059</b>	<b>3 788</b>
<i>dont frais de Recherche &amp; Développement</i>	<i>5 477</i>	<i>3 945</i>	<i>3 141</i>	<i>2 849</i>
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	<i>1 739</i>	<i>1 629</i>	<i>918</i>	<i>939</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-7 060</b>	<b>-5 523</b>	<b>-3 990</b>	<b>-3 772</b>
Résultat financier	-37	123	12	29
<b>Résultat courant</b>	<b>-7 097</b>	<b>-5 400</b>	<b>-3 978</b>	<b>-3 743</b>
Résultat exceptionnel	-735	21	-7	-802
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	-1 374	-1 960	-816	-625
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 458</b>	<b>-3 420</b>	<b>-3 170</b>	<b>-3 920</b>

**Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie (comptes sociaux en normes françaises) :**

(en milliers d'euros)	2014	2013	1 <sup>er</sup> semestre 2015	1 <sup>er</sup> semestre 2014
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-5 111</b>	<b>-3 328</b>	<b>-4 477</b>	<b>-2 522</b>
<b>Trésorerie nette provenant des /(absorbée par les) activités d'investissement</b>	<b>-32</b>	<b>3 404</b>	<b>-16</b>	<b>-760</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>5 486</b>	<b>796</b>	<b>4 040</b>	<b>3 671</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>344</b>	<b>872</b>	<b>-453</b>	<b>-389</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 872	1 000	2 216	1 872
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>2 216</b>	<b>1 872</b>	<b>1 763</b>	<b>1 483</b>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

<b>Situation de la trésorerie financière nette :</b>				
	au 31/10/15	au 30/06/15	au 31/12/14	au 31/12/13
<b>Position financière nette</b>	<b>3 291</b>	<b>1 763</b>	<b>2 216</b>	<b>3 088</b>
<i>dont immobilisations financières<sup>1</sup></i>	500	0	0	1 276
<i>dont dépôts à terme (éch. &lt; 1 an)</i>	0	0	0	0
<i>dont instruments de trésorerie (éch. &lt; 3 mois)</i>	0	0	0	0
<i>dont trésorerie disponible</i>	2 991	1 763	2 216	1 872
<i>(dont dettes financières)</i>	-200	0	0	-60

<sup>1</sup> Exclusion faite des éléments du contrat de liquidité (liquidités et actions propres) et dépôts & cautionnements.

Au 31 octobre 2015, la trésorerie de la Société, nette des dettes financières (concours bancaire court terme de - 200 K€), s'élevait à 2.791 K€, étant précisé que ce montant ne prend pas en compte (pour cause de nantissement du placement financier) un compte à terme de + 500 K€.

<b>B.8</b>	<b>Informations pro forma</b>	Sans objet
<b>B.9</b>	<b>Prévision de bénéfice</b>	Sans objet
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet
<b>B.11</b>	<b>Fonds de roulement net</b>	La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant augmentation de capital en numéraire objet du Prospectus, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus.

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations</b>	<p><b>Actions nouvelles offertes</b></p> <p>Les actions nouvelles sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <p>Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché Alternext Paris, sous le code ISIN FR0010879056.</p>
<b>C.2</b>	<b>Devise d'émission</b>	Euro.
<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions</b>	<p>L'émission porte sur 2.061.423 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,40 euro chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, susceptible d'être porté à 2.373.750 actions en cas d'exercice avant le 8 décembre 2015 de la totalité des droits donnant accès au capital de la Société exerçables à ce jour. En fonction de l'importance de la demande, le Directeur Général pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 2.729.812 actions nouvelles (ensemble les « <b>Actions Nouvelles</b> »), dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension (la « <b>Clause d'Extension</b> »). La mise en œuvre de la Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,40 euro</p>
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	<p>Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droit à dividendes ;</li> <li>- droit de vote ;</li> <li>- droit préférentiel de souscription ;</li> <li>- droit de participation aux bénéfices de la Société ;</li> <li>- droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul> <p>Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.</p>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON



<b>C.5</b>	<b>Restrictions à la libre négociabilité des actions</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris, dès leur émission prévue le 23 décembre 2015, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010879056).
<b>C.7</b>	<b>Politique en matière de dividendes</b>	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.  En outre, la Société ne prévoit pas de distribuer de dividendes dans un avenir prévisible compte tenu du stade de développement de la Société.
<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à l'Emetteur ou à son secteur d'activité</b>	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques exposés ci-après.</p> <p><b>Risques liés à l'exploitation de la Société :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques liés aux pertes prévisionnelles et aux besoins de financement ;</li> <li>- risques liés à l'accès aux subventions publiques et au CIR ;</li> <li>- risque lié au modèle économique de la Société ;</li> <li>- risques de dépendance vis-à-vis de son personnel clé ;</li> <li>- risques liés à la gestion de la croissance interne ;</li> <li>- risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs ;</li> <li>- risque de dilution.</li> </ul> <p><b>Risques liés à l'activité de la Société :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques liés à la protection des souches ;</li> <li>- risques liés au retard ou l'échec du développement des souches et des procédés ;</li> <li>- risques liés aux évolutions réglementaires et aux politiques de soutien aux biocarburants ;</li> <li>- risques liés à l'évolution des prix des matières premières ;</li> <li>- risques liés à l'émergence de technologies concurrentes ;</li> <li>- risques liés à la concurrence ;</li> <li>- risques industriels liés à l'environnement.</li> </ul>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		<p><b>Risques juridiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques liés à des litiges liés aux brevets déposés ;</li> <li>- risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;</li> <li>- risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations et du savoir-faire de la Société ;</li> <li>- risques liés aux autorisations réglementaires ;</li> <li>- risques liés à l'interprétation de la Convention de Rio sur la Biodiversité ;</li> <li>- risques liés à la mise en commercialisation et aux perspectives de développement des activités de la Société à l'international ;</li> <li>- risques de litige.</li> </ul> <p><b>Risques liés aux partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- partenariat avec ABENGOA dans le cadre du programme DEINOL ;</li> <li>- partenariat avec SUEZ ENVIRONNEMENT ;</li> <li>- partenariat avec AVRIL ;</li> <li>- partenariat avec le MICHIGAN BIOTECHNOLOGIES INSTITUTE ;</li> <li>- partenariat avec POS BIO-SCIENCES ;</li> <li>- partenariat avec TYTON BIOENERGY SYSTEMS ;</li> <li>- partenariat avec FLINT HILLS RESOURCES ;</li> <li>- partenariat avec CARBIOS dans le cadre du programme THANAPLAST ;</li> <li>- dépendance vis-à-vis de technologies détenues par des tiers ;</li> <li>- mise en cause de la responsabilité de la Société du fait de produits défectueux.</li> </ul> <p><b>Risques de marché :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risque de liquidité ;</li> <li>- risque de taux ;</li> <li>- risque de contrepartie ;</li> <li>- risque sur actions ;</li> <li>- risque de change ;</li> <li>- engagements hors bilan ;</li> <li>- risques pays.</li> </ul>
<b>D.3</b>	<b>Principaux risques propres aux actions</b>	<p>Les principaux risques propres à l'émission des Actions Nouvelles de la Société sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande</li> </ul>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

	<p><b>nouvelles</b></p>	<p>volatilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ;</li> <li>- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;</li> <li>- des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>- en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;</li> <li>- l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, en cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation des objectifs de la Société. Ainsi, si les souscriptions reçues n'atteignaient pas 75% du montant initial de l'augmentation de capital, l'augmentation de capital serait annulée et les ordres de souscription deviendraient caducs. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits ;</li> <li>- en cas d'exercice de la Clause d'Extension, les actionnaires qui n'auraient pas souscrit à titre réductible verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ;</li> <li>- les actionnaires de la Société ne bénéficient pas des garanties associées au marché réglementé ;</li> <li>- la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers ;</li> <li>- la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires ;</li> <li>- les investisseurs dont la devise de référence n'est pas l'euro pourraient être exposés à un risque de change dans le cadre de leur investissement dans les actions de la Société.</li> </ul>
--	-------------------------	---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Section E – Offre		
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<p>Le produit brut correspond au produit du nombre d'actions à émettre et du prix de souscription unitaire des Actions Nouvelles. Le produit net correspond au produit brut diminué des charges mentionnées ci-dessous.</p> <p><b>Produit brut de l'offre</b></p> <p>9.276.403,50 euros (ramené à 6.957.306 euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à 12.284.154 euros, prime d'émission incluse, en cas d'exercice de la totalité des BSA et BSPCE donnant accès au capital de la Société avant le 8 décembre 2015 et d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p><b>Produit net de l'offre</b></p> <p>Environ 8,4 millions d'euros (ramené à environ 6,1 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 11,3 millions d'euros, en cas d'exercice de la totalité des BSA et BSPCE donnant accès au capital de la Société avant le 8 décembre 2015 et d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p>Les dépenses liées à l'émission à la charge de la Société sont estimées à environ 0,88 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension.</p>
<b>E.2a</b>	<b>Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</b>	<p>Les fonds à provenir de la présente augmentation de capital sont destinés à fournir à la Société les moyens nécessaires à l'accélération de son développement et à l'industrialisation de ses bioprocédés.</p> <p>Dans ce cadre, le produit de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>40% au programme DEINOL pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ permettre la mise à une échelle industrielle des volumes produits de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération ;</li> <li>○ multiplier les substrats utilisés pour la production de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (résidus agricoles, cultures énergétiques dédiées, résidus forestiers et résidus urbains et ménagers) ;</li> </ul> </li> <li>- <b>40% pour les projets de production d'isoprénoides, et notamment de caroténoïdes, du programme DEINOCHEM afin de réaliser :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les développements nécessaires à l'amélioration constante des rendements de production d'isoprénoides ;</li> <li>○ les tests visant à obtenir l'homologation de la souche de Deinocoque retenue pour la production des caroténoïdes destinés à l'alimentation animale et humaine en Europe et aux</li> </ul> </li> </ul>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		<p>Etats-Unis ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les tests fonctionnels nécessaires sur les caroténoïdes destinés au secteur de la cosmétique ;</li> <li>○ la production, selon un mode industriel, des premiers lots de caroténoïdes utilisés dans lesdits tests.</li> </ul> <p>- <b>20% pour le projet de production d'acide muconique du programme DEINOCHEM</b> afin de réaliser les développements nécessaires à l'amélioration constante des rendements de production.</p> <p>En cas de réalisation partielle de la présente augmentation de capital (à hauteur d'au moins 75% du montant initial), la Société réallouera les fonds levés proportionnellement à l'utilisation initialement envisagée.</p>
E.3	<p><b>Modalités et conditions de l'offre</b></p>	<p><b>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre</b></p> <p>2.061.423 Actions Nouvelles (pouvant être ramené à 1.546.068 Actions Nouvelles en cas de limitation de l'opération à 75%) susceptible d'être augmenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 312.327 actions en cas d'exercice avant le 8 décembre 2015, de la totalité des droits donnant accès au capital de la Société exerçables à ce jour, et</li> <li>- de 356.062 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</li> </ul> <p><b>Prix de souscription des Actions Nouvelles</b></p> <p>Le prix de souscription est de 4,50 euros par action, dont 0,40 euro de valeur nominale et 4,10 euros de prime d'émission, à libérer intégralement au moment de la souscription.</p> <p><b>Date de jouissance</b></p> <p>Jouissance courante.</p> <p><b>Droit préférentiel de souscription</b></p> <p>La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 27 novembre 2015, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>- aux porteurs d'actions résultant de l'exercice avant le 8 décembre 2015 du droit à attribution d'actions attaché aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise « <b>BSPCE</b> » exerçables et aux bons de souscription d'actions (les « <b>BSA</b> ») exerçables qui se verront attribuer des droits préférentiels de</li> </ul>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		<p>souscription ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription.</li> </ul> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à titre irréductible, à raison de 1 Action Nouvelle pour 3 actions existantes possédées (3 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 1 Action Nouvelle au prix de 4,50 euros par action) ; et</li> <li>- à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du fait de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li> </ul> <p>Les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociables à compter du 30 novembre 2015 jusqu'au 14 décembre 2015 sur le marché Alternext Paris sous le code ISIN FR0013063492.</p> <p><b>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</b></p> <p>Sur la base du cours de clôture de l'action DEINOVE le 25 novembre 2015, soit 6,37 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 4,50 euros fait apparaître une décote faciale de 29,36%,</li> <li>- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,47 euro,</li> <li>- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 5,90 euros,</li> <li>- le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 23,76% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.</li> </ul> <p>Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.</p> <p><b>Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société et d'investisseurs tiers</b></p> <p>Les fonds gérés par Truffle Capital, actionnaires de la Société, se sont engagés à souscrire à la présente augmentation de capital pour un montant de 1,5 million d'euros. Dans ce cadre, ils se sont engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- souscrire à titre irréductible par exercice de droits préférentiels de souscription un total de 3 actions nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 13,50 euros, et</li> <li>- souscrire à titre réductible un total de 333.329 actions nouvelles, représentant une souscription supplémentaire d'un montant total de 1.499.980,50 euros.</li> </ul>
--	--	---

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		<p>Par ailleurs, CM-CIC AM, actionnaire de la Société, s'est engagé à souscrire à la présente augmentation de capital pour un montant de 500.000 euros. Dans ce cadre, il s'est engagé à souscrire, à titre irréductible par exercice de droits préférentiels de souscription détenus et de DPS rachetés auprès de Truffle Capital un total de 111.111 actions nouvelles.</p> <p>De plus, 13 investisseurs qualifiés, non encore actionnaires de la Société, (les « <b>Nouveaux Investisseurs</b> ») se sont par ailleurs engagés à souscrire à la présente augmentation de capital pour un montant de 3.460.747,50 euros. Dans ce cadre, ils se sont engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– acquérir et exercer l'ensemble des droits préférentiels de souscription qui leur auront été cédés par Truffle Capital, et</li><li>– souscrire, à titre irréductible par exercice des droits préférentiels de souscription rachetés un total de 769.055 actions nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 3.460.747,50 euros.</li></ul> <p>Au total, les engagements de souscription, tant à titre irréductible que réductible, des « <b>Investisseurs</b> » (composés de Truffle Capital, de CM-CIC AM et des Nouveaux Investisseurs) représentent donc au total au maximum 58,87% du nombre d'Actions Nouvelles, soit un montant maximum de 5.460.741,00 euros.</p> <p>Les DPS non-exercés par les fonds gérés par Truffle Capital seront cédés aux Nouveaux Investisseurs au prix de 1 euro par bloc de DPS, quel que soit le nombre de DPS cédés. Il est précisé que les fonds de Truffle Capital ne céderont pas sur le marché en fin de période de souscription le solde des DPS qu'ils n'auraient pas exercés ou préalablement cédés. En tout état de cause, ce nombre de DPS représenterait au maximum 2,77% des DPS totaux.</p> <p>La Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente augmentation de capital.</p> <p>Aucun de ces engagements de souscription ne constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.</p> <p><b>Contrat de direction et de placement</b></p> <p>L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Par ailleurs, un contrat de direction entre la Société et le Chef de File et Teneur de Livre sera signé le 26 novembre 2015. En conséquence, en cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75%</p>
--	--	--

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		<p>du montant de l'émission initialement prévue, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation des objectifs de la Société. Ainsi, si les souscriptions reçues n'atteignaient pas 75% de l'augmentation de capital, l'augmentation de capital serait annulée et les ordres de souscription deviendraient caducs.</p> <p><b>Calendrier indicatif de l'offre</b></p> <p><i>25 novembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion du conseil d'administration décidant l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et fixant définitivement le prix de l'émission.</li> </ul> <p><i>26 novembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement du Document de Référence 2014 de la Société</li> <li>- Visa de l'AMF sur le Prospectus.</li> <li>- Signature du contrat de direction et de placement.</li> </ul> <p><i>27 novembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion d'un communiqué de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</li> <li>- Publication du Prospectus sur les sites internet de la Société et de l'AMF et mise à disposition du prospectus chez la Société et le Chef de File et Teneur de Livre.</li> <li>- Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.</li> </ul> <p><i>30 novembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication d'une notice au Bulletin des annonces légales obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des BSPCE et BSA.</li> <li>- Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché Alternext Paris.</li> </ul> <p><i>8 décembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des BSPCE et des BSA.</li> </ul> <p><i>14 décembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</li> </ul> <p><i>21 décembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision du Directeur Général aux fins d'arrêter les modalités</li> </ul>
--	--	--

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON



		<p>définitives de l'Opération (exercice de la Clause d'Extension).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.</li> <li>- Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</li> </ul> <p><i>23 décembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison.</li> <li>- Début des négociations des Actions Nouvelles de la Société sur le marché Alternext Paris.</li> </ul> <p><i>24 décembre 2015</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise de la faculté d'exercice des BSA et des BSPCE.</li> </ul> <p><b>Pays dans lesquels l'offre au public sera ouverte</b></p> <p>L'offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p><b>Restrictions applicables à l'offre</b></p> <p>La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p><b>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</b></p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 30 novembre et le 14 décembre 2015 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 14 décembre 2015 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p><b>Intermédiaires financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 14 décembre 2015 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.</li> <li>- Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09) jusqu'au 14 décembre 2015 inclus.</li> </ul> <p>Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de</p>
--	--	--

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		<p>CACEIS Corporate Trust qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.</p> <p><b>Chef de file et Teneur de Livre</b></p> <p>SwissLife Banque Privée 7 Place Vendôme 75001 Paris</p> <p><b>Clause d'Extension</b></p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15 %, soit un nombre maximum de 356.062 actions nouvelles (la « <b>Clause d'Extension</b> »).</p> <p><b>Stabilisation</b></p> <p>Aucune opération de stabilisation ou intervention sur le marché n'est envisagée.</p> <p><b>Garantie</b></p> <p>L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</p>
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçus ou pourront recevoir une rémunération.</p>
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p><b>Nom de la société émettrice : Deinove</b></p> <p>En application de l'article L.225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.</p> <p>Au 23 novembre 2015, la Société détient 11.032 actions propres. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société à la date de détachement du droit seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.</p> <p><b>Engagement d'abstention :</b></p> <p>La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter</p>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		<p>de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le Prospectus.</p> <p><b>Engagements de conservation:</b></p> <p>Néant</p>
<b>E.6</b>	<p><b>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre</b></p>	<p><b>Impact de l'émission d'Actions Nouvelles sur les capitaux propres de la Société</b></p> <p>Sur la base des capitaux propres au 30 juin 2015, augmenté du produit net des émissions d'actions réalisée entre le 1er juillet et le 23 novembre 2015 dans le cadre du contrat de prise ferme conclu entre la Société et Kepler-Cheuvreux, et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'offre, s'établiraient comme suit en prenant comme hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'émission de 2.061.423 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension,</li> <li>- l'émission de 1.546.068 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue,</li> <li>- l'émission d'un nombre maximum de 2.729.812 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, et</li> <li>- l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission.</li> </ul>

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		Quote-part des capitaux propres (en euros)	
		<i>Base non diluée</i>	<i>Base diluée<sup>(1)</sup></i>
	Avant émission des Actions Nouvelles	0,26€	0,80€
	Après émission de 2.061.423 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	1,21€	1,54€
	En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	1,00€	1,37€
	Après émission d'un nombre maximum de 2.729.812 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	1,45€	1,73€
<p><i>(1) En cas d'exercice de la totalité des BSA et BSPCE existant au 25 novembre 2015 pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 936.980 actions.</i></p> <p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'Actions Nouvelles</b></p> <p>Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, l'effet dilutif de l'émission pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit en prenant comme hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'émission de 2.061.423 actions nouvelles, en cas de réalisation de l'offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension,</li> <li>- l'émission de 1.546.068 actions nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue,</li> <li>- l'émission d'un nombre maximum de 2.729.812 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, et</li> <li>- l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission.</li> </ul>			

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

		Participation de l'actionnaire en %	
		<i>Base non diluée</i>	<i>Base diluée<sup>(1)</sup></i>
		Avant émission des Actions Nouvelles	
		1,00%	0,87%
		Après émission de 2.061.423 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	
		0,75%	0,67%
		En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	
		0,80%	0,71%
		Après émission d'un nombre maximum de 2.729.812 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	
		0,69%	0,63%
		<i>(1) En cas d'exercice de la totalité des BSA et BSPCE existant au 25 novembre 2015 pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 936.980 actions.</i>	
<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur</b>	Sans objet.	

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
 AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON